RÉSOLUTION TARDIVE AU CONGRÈS DE L'AFPC-RCN #1

TITRE : **PLAN DE CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS DE L'AFPC**
SOURCE : Section locale 70712 et section locale 70008
LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE, au début de la pandémie, l'AFPC et ses Éléments ne pouvaient pas compter sur des lignes directrices uniformes concernant la marche à suivre et les mesures de sécurité à prendre;

ATTENDU QUE l'AFPC et les Éléments avaient mis en place des procédures chacun de leur côté :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC établisse un plan normalisé de continuation des opérations qui encadrera les interventions des Éléments et des sections locales en cas d'urgence;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC consacre une section de son plan de continuation à la santé et à la sécurité des dirigeantes et dirigeants syndicaux participant aux activités du syndicat ainsi qu'aux façons de réagir en cas de blessures ou d'urgences.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le plan de continuation des opérations de l'AFPC soit revu annuellement à l'occasion de la Conférence nationale sur la santé et la sécurité du syndicat.

RECOMMANDATION DU COMITÉ : l'adoptation

MOTIF Le comité convient qu'il est nécessaire d'avoir une orientation claire, des lignes directrices sur les procédures et les mesures de sécurité pour les membres de l'AFPC lors des événements de l'AFPC et les Éléments. Si elle est adoptée, cette résolution sera soumise au Congrès triennal national de l'AFPC.

Diane Girouard et Rubin Kooner sont retirer de la discussion.